



La lettre académique

N°1

Chers collègues,

Comme j'avais pu l'annoncer voici des précisions sur nos positions en ces périodes agitées.

Devant la destruction du service public d'éducation, concrétisée par
des prévisions d'effectifs à minima (et au maxima dans les classes)
la baisse des moyens en HP,

et face à ce qui s'annonce pour nous une mission impossible : faire « passer » un
nombre d'heures supplémentaires très important,

je vous précise la position du SNPDEN Grenoble en continuité de celle portée par le Bureau
National :

- 1- Ne mélangeons pas tout et dissociions les ouvertures et fermetures de postes qui
ne sont pas du ressort du CA, de la répartition qui elle est de la compétence du
CA (article R421-20). **Dans les heures qui viennent, les annonces, réflexions
et décisions que vous allez faire et prendre ne doivent se concrétiser que
par une information du CA concernant la création et la suppression de
postes définitifs.**

**Conformément aux textes, il est possible d'organiser un vote pour avis
(article R4221-23) pour que les différents acteurs puissent réellement
s'exprimer, nous vous y invitons. En l'occurrence la règle du 2nd vote ne
s'applique pas à ce cas.**

Il est préférable que votre présentation comprenne toutes les modifications des
HP, j'entends par là les BMP aussi. Sur ce dernier point, nous vous conseillons
qu'apparaissent dans ce qui est proposé, les regroupements avec d'autres
établissements que vous avez envisagés pour insister sur le fait de ne pas les voir
modifier.

Ce vote peut se faire sur proposition du chef d'établissement ou résulter d'une
demande des représentants du personnel.

Conformément à ses compétences, c'est le Recteur qui prendra les décisions
appropriées en matière de carte scolaire. Il devra d'ailleurs présenter, en CTA, les
décisions de suppressions et créations avec délibération de ce comité.

- 2- Dans un deuxième temps, en mai ou plutôt juin, nous proposerons au CA de
valider notre répartition. Même si les deux sont fortement liés cela nous laisse du
temps pour discuter avec nos équipes de la répartition générale, donc de la
ventilation des heures supplémentaires et de s'assurer de l'existence des BMP
dont dispose réellement l'établissement. Ce temps, que nous appelons à mettre
ne œuvre, permettra à tous de prendre du recul, baissera les tensions. L'objectif
est bien clair, nous souhaitons travailler sur la répartition de manière sereine avec
les équipes éducatives pour la construire ensemble.

Cette répartition, fruit d'un long travail avec les équipes, sera présentée en CP puis
au CA. Et comme nous l'avions annoncé **nous refuserons de réunir un deuxième
CA**, toute les possibilités ayant été proposées. Attention à faire noter sur le PV du CA
qu'aucune autre répartition n'est possible, après avoir interrogé les différents acteurs
si cela été le cas (bien évidemment !).

En cette période bien difficile, gardons la tête froide et rendons à l'institution la responsabilité
qui lui revient ! Les personnels de direction ne pourront pas être tenus pour responsable de
la casse du service public d'Education.

La position du SNPDEN Grenoble s'inscrit dans une double volonté ; protéger les collègues
des tensions et réaffirmer avec force et conviction nos convictions et valeurs.

Amitiés syndicales Jean Marie LASSERRE Secrétaire Académique SNPDEN UNSA

Directeur de la publication : Jean-Marie Lasserre Site internet : www.grenoble-snpden.net